

**LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Produits et charges - projets spéciaux (non audité)	15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux associations membres de  
La Fédération culturelle canadienne-française

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans l'information financière supplémentaire aux pages 15 et 16, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 25 août 2020

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

4

	Fonds général	Fonds d'immeuble	2020 Total	2019 Total
<b>PRODUITS</b>				
Programmation de base				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO	759 400 \$	- \$	759 400 \$	774 000 \$
Projets spéciaux				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO	1 523 958	-	1 523 958	105 381
	2 283 358		2 283 358	879 381
<b>AUTRES PRODUITS</b>	36 701	-	36 701	41 421
	2 320 059	-	2 320 059	920 802
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Programmation de base				
Salaires et avantages sociaux	423 253	-	423 253	317 994
Déplacements	207 334	-	207 334	263 366
Honoraires	142 844	-	142 844	120 359
Frais d'administration	118 920	-	118 920	102 479
Publicité et promotion	14 497	-	14 497	13 593
Charges imputées aux projets spéciaux	(93 023)	-	(93 023)	(3 275)
	813 825	-	813 825	814 516
Projets spéciaux	1 523 958	-	1 523 958	105 381
	2 337 783		2 337 783	919 897
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	(17 724) \$	- \$	(17 724) \$	905 \$

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

5

	Fonds général		Réserve de stabilisation des emplois	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2020 Total	2019 Total
	Non affecté	Investis en immobili- sations					
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	- \$	96 078 \$	783 \$	92 058 \$	1 230 \$	190 149 \$	189 244 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	6 202	(23 926)	-	-	-	(17 724)	905
Investissement en immobilisations	(5 694)	5 694	-	-	-	-	-
Affectation interne	(508)	-	-	-	508	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	- \$	77 846 \$	783 \$	92 058 \$	1 738 \$	172 425 \$	190 149 \$

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2020

6

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2020 Total	2019 Total
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	78 736 \$	- \$	- \$	78 736 \$	78 081 \$
Débiteurs (note 3)	56 445	-	-	56 445	82 284
Frais payés d'avance	12 613	-	-	12 613	3 510
Solde interfonds à recevoir (à payer), sans intérêt	11 640	(13 378)	1 738	-	-
	159 434	(13 378)	1 738	147 794	163 875
<b>PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC.,</b>					
201 actions ordinaires, valeur de consolidation	-	13 378	-	13 378	13 378
<b>AVANCES À PLACE DE LA FRANCOPHONIE</b>					
CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement	-	92 058	-	92 058	92 058
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>					
	77 846	-	-	77 846	96 078
	77 846	105 436	-	183 282	201 514
	237 280 \$	92 058 \$	1 738 \$	331 076 \$	365 389 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2020

7

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2020	2019
<b>PASSIF</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs et frais courus (note 6)	144 051 \$	- \$	- \$	144 051 \$	175 240 \$
Subventions et contributions reportées (note 8)	14 600	-	-	14 600	-
	<b>158 651</b>	-	-	<b>158 651</b>	175 240
<b>ACTIF NET</b>					
Non affecté	-	-	-	-	-
Affectations internes					
Investis en immobilisations	77 846	-	-	77 846	96 078
Réserve de stabilisation des emplois	783	-	-	783	783
Fonds d'éventualités	-	-	1 738	1 738	1 230
Fonds d'immeuble	-	92 058	-	92 058	92 058
	<b>78 629</b>	<b>92 058</b>	<b>1 738</b>	<b>172 425</b>	190 149
	<b>237 280 \$</b>	<b>92 058 \$</b>	<b>1 738 \$</b>	<b>331 076 \$</b>	365 389 \$

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

8

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(17 724) \$	905 \$
<b>Ajustement pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	23 926	14 813
	<b>6 202</b>	15 718
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Débiteurs	25 839	(36 685)
Subventions et contributions à recevoir	-	1 000
Frais payés d'avance	(9 103)	1 012
Créditeurs et frais courus	(31 189)	144 269
Subventions et contributions reportées	14 600	(22 038)
	<b>6 349</b>	103 276
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(5 694)	(97 459)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>655</b>	5 817
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>78 081</b>	72 264
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>78 736 \$</b>	78 081 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

##### **Comptabilité par fonds**

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

##### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

##### **Apport à recevoir**

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

##### **Constatation des produits**

La Fédération comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

##### **Ventilation des charges**

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration et salaires – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et des subventions et contributions reportées.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fédération détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

La Fédération comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

### Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une entreprise à but lucratif satellite qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par Place de la francophonie canadienne Inc.

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

11

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et en fonction des taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail

#### Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa juste valeur ou son coût de remplacement.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie s'entendent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les découverts bancaires sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre le positif et le négatif.

### 3. DÉBITEURS

	2020	2019
Comptes clients	38 316 \$	30 969 \$
Sommes à recevoir de l'État	18 129	51 315
	56 445 \$	82 284 \$

### 4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2020	2019
Équipement informatique	69 185 \$	53 420 \$	15 765 \$	13 303 \$
Améliorations locatives	102 422	40 341	62 081	82 775
	171 607 \$	93 761 \$	77 846 \$	96 078 \$

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 23 926 \$ (2019 : 14 813 \$).

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

12

### 5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,0 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2020.

### 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	120 054 \$	163 126 \$
Sommes à remettre à l'État	23 997	12 114
	<b>144 051 \$</b>	<b>175 240 \$</b>

### 7. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 17 508 \$ (2019 : 3 275 \$) et des salaires d'un montant total de 75 515 \$ (2019 : - \$) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2020	2019
FACC Microfinancement - PassepART	53 004 \$	1 200 \$
Programme PassepART	40 019	-
Table des organismes nationaux des arts et de la culture (TONAC)	-	1 250
Forum sur les arts et la culture de la francophonie à l'orée d'une ère nouvelle	-	825
	<b>93 023 \$</b>	<b>3 275 \$</b>

### 8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2020	2019
Solde au début	- \$	22 038 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	774 000	-
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	(759 400)	(22 038)
Solde à la fin	<b>14 600 \$</b>	<b>- \$</b>

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

13

### 9. APPORTS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit d'employés et de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 29 060 \$ (2019 : employés - 26 881 \$ et bénévoles - 33 299 \$) à titre d'apports en services par le biais d'heures supplémentaires non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2020	2019
Axe 1 – Améliorer la position des arts et de la culture	21 795 \$	18 694 \$
Axe 2 – Renforcer les capacités des membres	-	15 470
Axe 3 – Développer les capacités d'action de la Fédération	7 265	26 016
	<b>29 060 \$</b>	<b>60 180 \$</b>

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fédération sont liés aux débiteurs.

La Fédération établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 81 % du total des comptes clients sont à recevoir de deux entités importantes. La Fédération évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

### 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, une charge de loyer de 44 220 \$ (2019 : 44 220 \$) a été facturée par la Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite. De plus, des frais de gestion de 5 763 \$ (2019 : 5 763 \$) ont été facturés à cette société.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

## 12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fédération en vertu de baux totalisent 47 454 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2021	43 512 \$
2022	2 628 \$
2023	1 314 \$

## 13. ÉVENTUALITÉ

### Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

### Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 \$, de l'emprunt hypothécaire consentie à la Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société. Le solde de l'emprunt hypothécaire était de 384 527 \$ en date du 31 décembre 2019.

## 14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La pandémie du coronavirus, aussi appelé COVID-19, est répandue à travers le monde et l'ensemble des activités économiques sont actuellement affectées. Les conditions liées au coronavirus évoluent rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures d'urgence afin d'atténuer la propagation du virus. Le virus et les mesures de mitigation prises ont des effets importants sur les opérations de la Fédération. Les impacts financiers dépendent du déroulement futur des événements, notamment la propagation géographique du virus, la durée de l'éclosion, les interruptions commerciales et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans d'autres pays pour combattre et traiter le virus. Ces événements sont hautement incertains et la Fédération n'est pas en mesure d'évaluer les impacts qu'ils auront sur ses résultats financiers.



# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

(non audité)

15

	2020	2019
<b>PRODUITS ET CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX</b>		
<b>PROGRAMME PassepART</b>		
<b>Produits</b>		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 270 476 \$	- \$
<b>Charges</b>		
Programmation – microfinancement	1 083 000	-
Salaires	127 903	-
Honoraires	37 500	-
Déplacements	6 725	-
Promotion	6 459	-
Dépenses administratives	8 889	-
	1 270 476	-
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## FACC MICROFINANCEMENT - PassepART

### Produits

Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	253 482 \$	71 518 \$
<b>Charges</b>		
Salaires	112 953	18 665
Honoraires	84 414	39 713
Frais de déplacement	16 101	2 000
Développement de la plateforme	15 956	-
Promotion et communication	15 439	-
Dépenses administratives	8 619	1 200
Équipements	-	9 940
	253 482	71 518
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

(non audité)

16

	2020	2019
<b>TABLE DES ORGANISMES NATIONAUX DES ARTS ET DE LA CULTURE (TONAC)</b>		
<b>Produits</b>		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	- \$	22 038 \$
<b>Charges</b>		
Honoraires	-	9 598
Frais de déplacement	-	1 250
Déplacements	-	11 190
Autres frais	-	-
	-	22 038
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>FORUM SUR LES ARTS ET LA CULTURE DE LA FRANCOPHONIE À L'ORÉE D'UNE ÈRE NOUVELLE</b>		
<b>Produits</b>		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	- \$	11 825 \$
<b>Charges</b>		
Honoraires	-	10 740
Frais d'administration	-	825
Promotion	-	260
Déplacements	-	-
	-	11 825
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX</b>	<b>1 523 958 \$</b>	<b>105 381 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX</b>	<b>1 523 958</b>	<b>105 381</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>